

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un avenant au contrat de cession avec la compagnie des animaux de paradis

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association des Animaux de paradis domiciliée maison de la vie associative 204/103 – 122bis rue du Barbâtre 51100 REIMS pour une représentation au théâtre l'éclat du spectacle « La vie et la mort de J. Chirac, roi des Français » le jeudi 12 janvier 2023 et une représentation du spectacle « Génération Mitterrand » le vendredi 13 janvier 2023 pour un montant de 8.200 € TTC.

DECIDE de régler les frais de transports et de défraiements de l'équipe artistique pour un montant de 3.046,20 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 15 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine